

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 31 MARS 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du vendredi 31 mars 2023**

Délibération n°41

Adhésion à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) - Renouvellement annuel

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars à dix-sept heures, sur convocation individuelle en date du 24 mars 2023, dématérialisée et affranchie le 24 mars 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER M. Jean Eric FONTAINE Mme Yannicke SEVERIN Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Leïla OULAMA M. Jean Michel FLORENCY Mme Ludivine IMACHE M. Jérémy TURPIN Mme Julie DIJOUX M. Romain GIGANT Mme Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD M. Jean François PAYET Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU M. Jean Pascal MANGUE Mme Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Eliana Marie Eloïse NARCISSE	M. Imran HATTEEA M. Bruno BEAUVAL Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN M. Alix GALBOIS	Mme Claudie TECHER Mme Linda MANENT M. Sylvain ARTHEMISE Mme Juliana M'DOIHOMA	M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 31 MARS 2023**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.


	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°16	30	4	11		34	0	0
Pour les délibérations n°17 à 19	30	4	11		Prend acte		
Pour la délibération n°20 à 41	30	4	11		34	0	0
Pour la délibération n°42	30	4	11		Prend acte		

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA
Juliana M'DOIHOMA

	Conseil municipal - Séance du 31 mars 2023 Délibération n°41	Pôle Proximité et Citoyenneté
	ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES) RENOUVELLEMENT ANNUEL	Direction de l'Épanouissement Humain

I. RAPPORT DE PRESENTATION

La Maire informe l'assemblée qu'il existe une Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) qui poursuit les objectifs suivants :

- Resserrer les liens et renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sur le plan communal, départemental, régional et national.
- Assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative ou d'intervention en justice.
- Assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
- Constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion d'organisation des activités physique et sportives, de concertation et de négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Compte tenu des intérêts qu'elle présente, la commune de Saint-Louis est adhérente de l'ANDES depuis l'année 2021 et, il convient de renouveler l'adhésion chaque année par l'acquittement de la cotisation annuelle.

Le montant de la cotisation pour l'année 2023 est de 681,80 € (six cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt cents)

II. DELIBERATION

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°151 du 18 décembre 2020 portant adhésion de la ville à l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES) à compter de l'année 2021 ;

Vu la demande de renouvellement d'adhésion de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) pour l'année 2023,

Considérant la volonté de la collectivité de renouveler son adhésion à l'association ANDES chaque année.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : De confirmer l'adhésion de la ville de Saint-Louis à l'association ANDES ;

Article 2 : D'autoriser le renouvellement de cette adhésion chaque année par l'acquittement de la cotisation (pour l'année 2023 : montant de cotisation à 681,80 €) ;

Article 3 : De désigner Madame Gaëlle MOUNIAMA COUPAN, comme représentante de la collectivité auprès de cette association,

Article 4 : D'engager la dépense sur le budget principal 2023 et imputer la dépense sur le chapitre 011,

Article 5 : De donner tous pouvoirs à Madame Le Maire ou son élu.e délégué.e dans le domaine de compétences pour signer les actes à intervenir.

Vote : 34 pour

La Maire,



Juliana M'Doihoma
Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**